

## LE MENE – GENDARMERIE (5050) – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE

DELIBERATION BCA 2025 M09 109

Bureau du Conseil d'Administration du 9 septembre 2025

Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI,  
Mme Gaëlle ROUTIER,  
M. Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN.

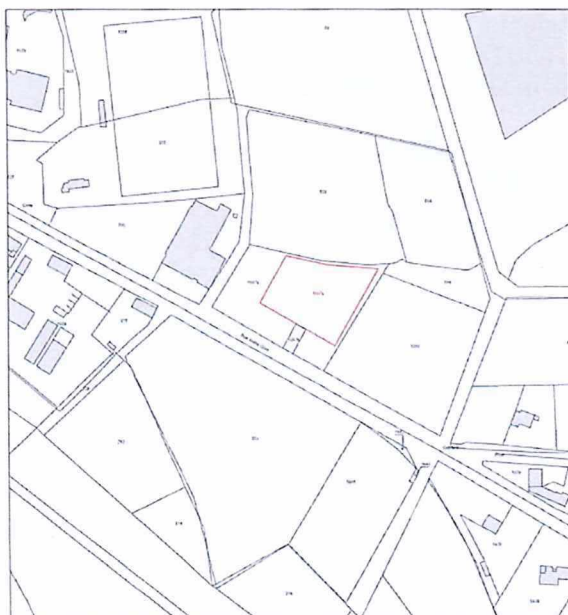
Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général  
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier  
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
Mme Marielle DUAULT, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au BCA,  
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au BCA,  
Vu la délibération CA n°2024 M06 23 du 18 juin 2024, validant l'engagement pour la construction de 10 logements, loués par la Gendarmerie,*

### CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat doit acquérir pour la construction de dix logements locatifs pour la Gendarmerie Nationale à Collinée, sur la Commune de LE MENE, la parcelle cadastrée Section A n°1671 d'une contenance de de 2 622 m<sup>2</sup>.



INFORMATIONS CADASTRALES



VUE IGN



VUE AERIENNE

## **PROBLEMATIQUE**

Cette parcelle viabilisée est cédée par la Commune de LE MENE pour l'euro symbolique, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2024.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 9 200 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de LE MENE, de la parcelle sise à Collinée, sur la Commune de LE MENE, cadastrée Section A n°1671 d'une contenance de de 2 622 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

---

### **Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré**

- Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de LE MENE, de la parcelle sise à Collinée, sur la Commune de LE MENE, cadastrée Section A n°1671 d'une contenance de de 2 622 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

---

**Vote à l'unanimité**

La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gaëlle Routier', is written over the printed name and title.